



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 24 mars 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et monsieur les conseiller(ère) Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller André Levac.

Madame la conseillère Jocelyne Houle quitte son siège.

CE-2004-428

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 9 MARS 2004 ET DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 10 ET 17 MARS 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 9 mars 2004 et des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 10 et 17 mars 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-429

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 110 914,98 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 - 345 147,23 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 4 282,49 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 8 - 272 718,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 8 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	110 914,98 \$	8 au 12 mars 2004
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	345 147,23 \$	8 au 12 mars 2004
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	4 282,49 \$	8 au 12 mars 2004
Liste des embauches de personnel temporaire numéro 8	Pièces de comptes à payer	272 718,16 \$	23 février au 5 mars 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-430 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-09 - 322 182,14 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 MARS 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-09 d'un montant total de 322 182,14 \$ pour la période du 4 au 10 mars 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-431* **APPEL D'OFFRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ACQUISITIONS DU CONSEIL DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ADJUDICATION D'UN CONTRAT - ACQUISITION DE 11 PHOTOCOPIEURS - MINOLTA QUÉBEC - 46 092,16 - PITNEY BOWES DU CANADA - 68 420,80 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la dépense pour un montant de 110 530,97 \$ financé à même le fonds de roulement pour faire l'acquisition de 11 photocopieurs.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement la somme de 110 530,97 \$ remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2005.

De plus, ce comité adjuge un contrat pour la fourniture des 11 photocopieurs aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres (# 5003537) du Conseil du trésor et les soumissions déposées faisant partie intégrante du contrat émis par la Direction générale des acquisitions du Conseil du trésor du Québec :

Minolta Québec, 1995, rue Jean-Talon Sud, suite 106, Sainte-Foy, Québec, G1N 4H9, pour l'achat de trois photocopieurs pour un total de 46 092,16 \$ incluant les taxes. Le trésorier est également autorisé à payer à la firme le coût d'entretien des deux photocopieurs de 20 à 29 pages par minute à 0,0110 \$ la copie excluant les taxes et de 0,0070 \$ la copie excluant les taxes pour le photocopieur de 75 à 89 pages par minute. Ces coûts par copie sont fixes pour une période de cinq ans.

Pitney Bowes du Canada Ltée, 1165, boulevard Lebourgneuf, bureau 150, Québec, Québec, G2K 2C9, pour l'achat de huit photocopieurs pour un total de 68 420,80 \$ incluant les taxes. Le trésorier est également autorisé à payer à la firme le coût d'entretien des deux photocopieurs de 40 à 49 pages par minute à 0,0090 \$ la copie excluant les taxes et le coût d'entretien de 0,0080 \$ la copie excluant les taxes pour les six photocopieurs de 50 à 59 pages par minute. Ces coûts par copie sont fixes pour une période de cinq ans.

Les fonds pour les coûts d'entretien des photocopieurs incluant pièces, poudre et main-d'oeuvre seront pris à même les postes budgétaires des différents services de la Ville, proportionnellement à l'utilisation des équipements.

Le trésorier est autorisé à prévoir dans les budgets respectifs de chacun des services les montants nécessaires pour l'entretien des photocopieurs pour les années 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Les fonds pour un montant total de 114 512,96 \$ incluant les taxes pour l'achat des photocopieurs seront pris à même le fonds de roulement et seront répartis comme suit :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	110 530,97 \$	Achat de 11 photocopieurs
04-13493	3 981,99 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-432* ADJUDICATION D'UN CONTRAT - ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR - SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA (QUÉBEC) LTÉE - 7 209,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la dépense pour un montant de 6 958,43 \$ financé à même le fonds de roulement pour faire l'acquisition d'un photocopieur.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement la somme de 6958,43 \$ remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2005.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée, 664, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A8, pour la fourniture d'un photocopieur au montant total de 7209,11 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse cotation reçue et conforme. Le trésorier est autorisé à payer à la firme le coût d'entretien du photocopieur de 20 à 29 pages par minute à 0,0110 \$ excluant les taxes. Le coût d'entretien du photocopieur fixe pour une période de cinq ans, incluant pièces, poudre et main-d'œuvre seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget les montants nécessaires pour l'entretien pour les années subséquentes soient 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Les fonds à cette fin au montant total de 7 209,11 \$ incluant les taxes pour l'achat du photocopieur seront pris à même le fonds de roulement et seront répartis comme suit :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	6 958,43 \$	Achat d'un photocopieur
04-13493	250,68 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-433 SOUMISSION 2004 SP 045 - BELL CANADA - INSCRIPTION PAR RECONNAISSANCE VOCALE INTERACTIVE (RVI) DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 87 193,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la compagnie Bell Canada, 100, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7S2, Montréal, Québec, H3B 4L1, pour l'inscription des résidents de la Ville de Gatineau par reconnaissance vocale interactive (RVI) aux activités du Module de la

culture et des loisirs pour un montant de 87 193,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 février 2004 et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir le montant de 13 079,07 \$ incluant les taxes, au budget de l'année 2005, afin de financer les frais reliés à la période d'inscription hiver 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70030-419-45697	64 433,60 \$	Carte accès Gatineau et Ludik autres prof./adm.
04-13493	4 510,35 \$	TPS à recevoir ristourne
04-13593	5 170,80 \$	TVQ à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
70030-671	4 433,60 \$		Carte accès Gatineau et Ludik // fourn. de bureau
70030-419		4 433,60 \$	Carte accès Gatineau et Ludik // autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège.

CE-2004-434

EXEMPTION DES COÛTS DE LOCATION ET DES SERVICES TECHNIQUES DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU POUR UNE SOIRÉE MAROCAINE LE 10 AVRIL 2004 - 1 800 \$

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la communauté marocaine organisent une soirée qui vise à célébrer la richesse culturelle du Maroc et à amasser des fonds pour venir en aide aux enfants sinistrés d'un tremblement de terre survenu dans le nord de ce pays;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a déposé une demande d'exemption des coûts de location et de service technique pour l'agora Gilles-Rocheleau pour la tenue de cette activité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde au comité organisateur de cette soirée marocaine une exemption des coûts de location et de service technique de l'agora Gilles-Rocheleau pour l'activité qui se tiendra le 10 avril 2004. Ces exemptions représentent des coûts estimés à 1 800 \$.

Adoptée

CE-2004-435

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-09 - 114 740,84 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-09 d'un montant total de 114 740,84 \$ pour la période du 2 au 15 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-436 **SOUMISSION 2003 SI 260 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS BROADWAY ET GILBERT-GARNEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS ET DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR - SERVICE D'INGÉNIERIE - 71 456,17 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco Inc., 287-A, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs Broadway au coût de 30 372,69 \$ incluant les taxes et Gilbert-Garneau au coût de 41 083,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 18 décembre 2003 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu, pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-010-45698	39 654,87 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc Gilbert-Garneau remplacement de jeux
06-30123-003-45699	29 316,53 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc Broadway aire de jeux
04-13493	2 484,77 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30123-011	1 676,81 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // parc St-Rosaire remplacement de jeux
06-30123-010		1 676,81 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // parc Gilbert-Garneau remplacement de jeux

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-437 **SOUMISSION 2003 SI 261 - TESSIER RÉCRÉO PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS LOUIS-TACHÉ ET NOBERT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR - SIMON RACINE ET DU VERSANT JOSEPH DE SYLVA - SERVICE D'INGÉNIERIE - 72 531,69 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-parc inc., 825, rue Théophile Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs Louis-Taché au coût de 38 062,15 \$ incluant les taxes et Nobert au coût de 34 469,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 9 janvier 2004 et ce, étant la soumission conforme ayant

obtenu, pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-009-45700	36 738,60 \$	Aménagement et réfection de divers parcs
18-30890-001-45701	33 270,92 \$	parc Louis-Taché remplacement de jeux Travaux d'aménagements parc Nobert
04-13493	2 522,17 \$	aménagement du parc TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-438

SOUSSION 2003 SI 262 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS LUCERNE-NORD ET ST-ROSAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS ET DES PROMENADES - PAUL MORIN - SERVICE D'INGÉNIERIE - 74 131,68 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco Inc., 287-A, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs Lucerne-Nord au coût de 41 109,94 \$ incluant les taxes et St-Rosaire au coût de 33 021,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 18 décembre 2003 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu, pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-001-45702	39 680,41 \$	Aménagement et réfection de divers parcs
06-30123-011-45703	31 873,46 \$	parc Lucerne ajout de structure Aménagement et réfection de divers parcs
04-13493	2 577,81 \$	parc St-Rosaire remplacement de jeux TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-439

SOUSSION 2004 SI 004 - PAVAGE GADBOIS - SENTIER RÉCRÉATIF - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 31 691,69 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gadbois, 780, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour l'aménagement d'un sentier récréatif sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes pour la somme de 31 691,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 25 février 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30137-007-45704	13 089,67 \$	Aménagement et réfection de divers parcs sentier Cité-des-Jeunes
15-21062-001-45705	17 500,00 \$	Sentier récréatif - Cité-des-Jeunes - Hull
04-13493	1 102,02 \$	sentier récréatif - Cité-des-Jeunes - Hull TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30137-004	7 518,13 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // Aménag. stationnement Théâtre de l'Île
06-30137-007		7 518,13 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // sentier Cité-des-Jeunes

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-440 **SOUMISSION 2004 SI 024 - MATÉRIAUX BONHOMME INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE AVEC GRILLAGE GALVANISÉ - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 44 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Matériaux Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée avec grillage galvanisé pour tous les secteurs de la Ville, aux prix unitaires apparaissant à son bordereau de soumission 2004 SI 024 dûment complété et signé en date du 10 février 2004, valides jusqu'au 15 novembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chaque secteur.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 44 000 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – Dommage – Entretien et réparation
02-71420-521	Entretien des parcs – Entretien et réparation infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004 et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2004-441 **SOUMISSION 2004 SI 049 - ONTRAC EQUIPMENT SERVICES INC. - REMPLACEMENT DE CHENILLES SUR PELLE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 25 999,10 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ontrac Equipment Services Inc., 189, boulevard Cardevco, Carp, Ontario, K0A 1L0, pour le remplacement de chenilles sur pelle John Deere, pour la somme de 25 999,10 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 11 février 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49810-541	25 095,03 \$	Hygiène du milieu /STEGMR - atelier mécanique entr. mat. roulant et équipements
04-13493	904,07 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-442 **SOUMISSION 2004 SP 022 - ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DU BORDEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc sur la rue du Bordeaux comprenant les cahiers suivants : devis spécial incluant la grille d'évaluation et de pondération, description du projet, soumission, offre de prix et offre de services.

De plus, ce comité nomme les membres proposés pour le comité de sélection soit : Monsieur Jean Audet, responsable des réseaux par intérim du Service d'ingénierie, monsieur Jocelyn Cloutier, chargé de projet du Groupe Conseil GÉNIVAR inc., madame Isabel Tardif, coordonnatrice-réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts du Service d'ingénierie et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2004-443* **ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL L'ÉRABLIÈRE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4043871 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 161 855, 3 161 856 et 3 161 857 étant la phase 3 du projet l'Érablière;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4043871 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet l'Érablière, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4043871 Canada inc. concernant le développement domiciliaire l'Érablière, phase 3, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 8 décembre 2003, minute 8270-F.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 4043871 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Tecslult inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Tecsuit inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quote-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 210-2004 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 171 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 171 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 210-2004	171 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 210-2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-444

PROGRAMME DE RÉFECTION DE PAVAGE 2003 - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE CHEMIN SAINT-THOMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour améliorer ses chemins situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de pavage du chemin Saint-Thomas ont été entièrement complétés et que ces travaux ne font l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux réellement effectués est de 13 227,88 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux d'asphaltage du chemin Saint-Thomas ont été entièrement complétés et sont conformes aux plans et devis au montant total de 13 227,88 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, section comptabilité, à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux d'asphaltage du chemin Saint-Thomas.

Adoptée

CE-2004-445

MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE GROUPE POUR LE SEL - DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - ANNÉES 2004-2005

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions législatives de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, relativement à un achat de groupe avec l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec désire lancer un appel d'offres au début du deuxième trimestre de l'année 2004;

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus, lors de leur dernier appel d'offres, étaient avantageux, la chef de division approvisionnement du Service des finances, recommande de participer à cet achat commun;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, par appels d'offres publics, pour et au nom de la Ville de Gatineau, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la Ville de Gatineau au cours de la saison hivernale 2004/2005, selon la quantité mentionnée à la section information de la fiche d'identification, préparée par la chef de division approvisionnement du Service des finances, le 26 février 2004, dont copie est conservée en pièce jointe à la présente résolution. Il est entendu que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

La Ville de Gatineau reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'adjudicataire, un montant représentant 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-31310-627	Déblaiement et enlèvement de la neige – Sel et calcium

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004 et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2004-446

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR LES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS LA VÉRENDRYE OUEST ET DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Ouest et de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux à l'intersection des boulevards La Vérendrye Ouest et de la Cité ont été complétés et qu'ils ne font l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux réellement effectués est de 101 680,08 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux pour l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Ouest et de la Cité ont été complétés et sont conformes aux plans et devis et ce, pour la somme de 101 680,08 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, section comptabilité, à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux exécutés pour l'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection des boulevards La Vérendrye Ouest et de la Cité.

Adoptée

CE-2004-447

AUTORISATION AUX FIRMES DE CONSULTANTS MANDATÉS PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- La firme Groupe-Conseil GENIVAR inc. à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de reconstruction des ponts et d'une partie du sentier récréatif Côte-des-Neiges;
- La firme Cima + à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de stabilisation de pente de la montée Chauret;
- La firme Cima + à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de construction de la route verte de la rue Jacques-Cartier au parc Sanscartier.

Adoptée

CE-2004-448* **RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 114 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET UN TROTTOIR ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LA RUE DE LA FONDRIÈRE - PROJET LES HAUTES-PLAINES - PHASE 3B - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 204-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 114 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et un trottoir et compléter le revêtement bitumineux sur la rue de la Fondrière – Projet les Hautes-Plaines.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-449* **RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 124 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LA RUE DU HUARD - PROJET MANOIR DES TREMBLES, PHASE 2D2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÊTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 205-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 124 000 \$ pour installer le système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur la rue du Huard – Projet Manoir des Trembles, phase 2D2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-450* **RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 116 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR L'IMPASSE DE LA LICORNE - PROJET SECTEUR DES FÉES, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 206-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 116 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur l'Impasse de la Licorne – Projet secteur des Fées, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-451* RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 171 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET L'ÉRABLIÈRE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 210-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 171 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet l'Érablières , phase 3.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-452* RÈGLEMENT NUMÉRO 63-1-2004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 63-2002 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 110 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR UNE PARTIE DES RUES DE LA CHIMÈRE, DES LUTINS, DU MERLIN, DES FEUX-FOLLETS ET IMPASSE DE LA LICORNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 63-1-2004 modifiant le règlement numéro 63-2002 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 110 000 \$ pour effectuer des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur une partie des rues de la Chimère, des Lutins, du Merlin, des Feux-Follets et Impasse de la Licorne.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-453* RÈGLEMENT NUMÉRO 164-1-2004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2003 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 11 000 \$ AFIN DE FINANCER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE, LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET LES TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE BOURGET - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 164-1-2004 modifiant le règlement numéro 164-2003 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 11 000 \$ afin de financer les honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance, le contrôle des matériaux et les travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Bourget.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-454* 26^E COLLOQUE ANNUEL DU REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES DU QUÉBEC À GATINEAU - 22 AVRIL 2004 - SUBVENTION DE 8 500 \$ ET GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DES SALLES DU PALAIS DES CONGRÈS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau en adoptant la stratégie de revitalisation de ses artères commerciales, s'est positionnée comme un leader en la matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs avantages à la tenue du 26^e colloque annuel du regroupement des centres-villes sur notre territoire, notamment pour faire profiter les secteurs commerciaux de Gatineau de l'expertise développée ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de revitalisation adoptée par la Ville en 2003, sera présentée dans la catégorie «accomplissement» pour le mérite Artéria qui sera remis lors de ce colloque;

CONSIDÉRANT QUE le Palais des congrès, dont la Ville est propriétaire, est le site choisi pour la tenue de ce congrès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de consentir la gratuité pour l'utilisation des salles du Palais des congrès pour la tenue du congrès du RCVAC de même que l'agora de la maison du Citoyen pour la soirée thématique et protocolaire du jeudi 22 avril 2004 et d'accorder une subvention au montant de 8 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 8 500 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue St-Jean, Bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-972	8 500 \$	Développement économique - Ville de Gatineau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-455 SOUMISSION 2004 SI 017 - ARÉO-FEU LTÉE - ACHAT D'ÉCHELLES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 28 936,84 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aréo-Feu Ltée, 615, boulevard Guimond, Longueuil, Québec, J4G 1L9, pour la fourniture de différentes échelles pour le Service de sécurité incendie du Module de la protection des personnes et des biens pour la somme de 28 936,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 30 janvier 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'ensemble des quatre sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02022-001	27 930,61 \$	Achat d'échelles portatives (PTI projet SI-08)
04-13493	1 006,23 \$	achat d'échelles portatives TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-456

SOUSSION 2004 SI 023 - LES AUTOMOBILES BAURORE 2000 LTÉE - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DEMI-TONNE À DEUX ROUES MOTRICES DE TYPE CABINE ALLONGÉE "SUPER CAB" AVEC BOÎTE DE SIX PIEDS - DIVISION DU CONTRÔLE ANIMALIER - 28 913,83 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Automobiles Baurore 2000 Ltée, 975, chemin de Masson, Gatineau, Québec, J8M 1R4, pour l'achat d'une camionnette demi-tonne à deux roues motrices de type cabine allongée « super cab » avec boîte de six pieds, pour la somme de 28 913,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 février 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40004-004-45706	27 908,40 \$	Flotte - stationnement camion (animaux)
04-13493	1 005,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-457

SUBVENTION DE 495 \$ - FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 495 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jim Bisson, président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour la campagne de levée de fonds organisée au profit des popotes roulantes du grand Gatineau et du Centre d'entraide aux aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	250 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11408-972	20 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-458 **SUBVENTION DE 1 300 \$ - SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre des Scouts du district de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Réjean Brassard, 115, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation de la journée « Pêche en herbe » qui aura lieu au lac Beauchamp le 8 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11414-972	125 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - Maire subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-459 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DES RÉSIDANTS ET MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Comité des résidents et maison communautaire Daniel-Johnson, à l'attention de madame Myriam Cotnoir, coordonnatrice, 8, rue Le Breton, app. 2, Gatineau, Québec, J8Z 1G3, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	250 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	250 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11407-972	500 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-460 PARTICIPATION DE MESSIEURS AURÈLE DESJARDINS, PAUL MORIN ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DU CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 28 MAI 2004 - 225 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Aurèle Desjardins, Paul Morin et Pierre Philion à participer à une activité spéciale organisée par le Centre des aînés de Gatineau qui aura lieu le 28 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	75 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	75 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-461 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE ET DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - LE 30 MARS 2004 - 92,02 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Simon Racine et madame Louise Poirier à participer à une activité organisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 30 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 92,02 \$ à l'ordre de la SCHL, 700, chemin de Montréal, bureau 1000, Ottawa, Ontario, K1A 0P7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	44,41 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	44,41 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
04-13493	3,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-462 PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES - LE 3 AVRIL 2004 - 20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une activité organisée par le Club des 100 de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de l'AQANU, à l'attention de madame Véronique Ruel, 108, rue Marcotte, Gatineau, Québec, J8T 1E6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	20 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-463 **SOUMISSION 2004 SP 009 - JOS PELLETIER LTÉE - RÉNOVATION DU CHALET DU LAC BEAUCHAMP - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS - 204 387,36 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro 2001-462, en date du 31 juillet 2001, approuvait le projet de rénovation du chalet du lac Beauchamp :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jos Pelletier Ltée, 116, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, pour la rénovation du chalet du lac Beauchamp au montant total de 204 387,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02045-002	197 280,13 \$	Rénovation du chalet
04-13493	7 107,23 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-464* **SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU - PROGRAMME FINANCIER D'AIDE À L'INCUBATION - 108 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le programme financier d'aide à l'incubation est un nouveau programme qui vise à remplacer la subvention annuelle accordée dans le passé par la Ville de Gatineau au Centre régional d'incubation des entreprises de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met à la disposition de la Corporation un montant de 108 000 \$ provenant du solde non utilisé en 2003 et d'un montant annuel de 65 000 \$ pour développer l'entrepreneursip;

CONSIDÉRANT QU'à la fusion municipale et selon les termes des discussions entourant la signature de l'entente entre la Ville et le Centre local de développement Gatineau, un budget avait été réservé pour supporter les organismes oeuvrant dans le développement de l'entrepreneursip;

CONSIDÉRANT QUE ce budget totalise annuellement des montants de l'ordre de 250 000 \$ et fait partie de notre engagement financier de 1 050 000 \$ selon l'entente de gestion intervenue entre la Ville de Gatineau, le Centre local de développement Gatineau et le ministère des Régions;

CONSIDÉRANT QU'en 2002, une somme de 65 000 \$ avait été versée au Centre régional d'incubation des entreprises de Gatineau (CRIEG) et en 2003, seulement un montant de l'ordre de 16 000 \$ fut versé en raison de la fermeture du centre;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique propose, en remplacement du support financier accordé au CRIEG, un programme d'aide financière d'aide à l'incubation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à remettre une somme maximale de 7 000 \$ par projet d'incubation dont les modalités de versement s'effectuent sur deux années dont le dernier versement doit se faire au 25^e mois du bail de location avec dépôt de la preuve d'occupation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une subvention de 108 000 \$ à la Corporation de développement économique de Gatineau dont le premier versement de 65 000 \$ serait accordé après l'adoption de la résolution et le solde sur réception d'un rapport de la CDÉG démontrant un bilan positif du programme mis en place.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62210-972	108 000 \$	Centre local de développement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-465

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE C. LAVIGNE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances (poste numéro 407 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Louise C. Lavigne, au poste de commis administratif au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances.

Madame Louise C. Lavigne est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Louise C. Lavigne sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Cette mutation à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Denise Vinette, commis spécialisé – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres prévue le 19 juillet 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13410-112 – Systèmes d'information – Administration – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-466

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-300 - PROMOTION DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ TECHNIQUE PAYABLES AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION COMPTABILITÉ ET PAIE, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité à sa séance du 25 février 2004 (CE-2004-300) acceptait la promotion de madame Diane Côté au poste de préposé technique payables au Service des finances, division comptabilité et paie, Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans ladite résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la modification suivante :

"Que madame Diane Côté soit assujettie à une période d'essai de trois mois à compter du 2 mars 2004."

Cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Céline Paquette, secrétaire spécialisée au Module de la protection des personnes et des biens prévue le 5 juin 2004 soit complétée.

Adoptée

CE-2004-467

DÉMISSION DE MADAME MARIE BOULET AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, à sa séance du 19 mars 2003, acceptait la demande de congé sans solde de madame Marie Boulet (CE-2003-380) pour la période du 17 mars 2003 jusqu'au 16 mars 2004;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie Boulet, occupant le poste de bibliothécaire au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Marie Boulet au poste de bibliothécaire au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 16 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à Mme Boulet les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Marie Boulet de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-468* RETRAITE DE MONSIEUR GUY POULIN, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 4 JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Poulin, agent au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 4 juin 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Guy Poulin aura complété 30 années de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Guy Poulin, à compter du 4 juin 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Poulin à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Guy Poulin leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-469* RETRAITE DE MONSIEUR LUC CHARRON, AGENT DE LIAISON AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Charron, agent de liaison au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Luc Charron aura complété 32 années et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Luc Charron, à compter du 1^{er} avril 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Charron à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Luc Charron leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-470 AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - 3 AVRIL, 8 MAI ET 5 JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE les barrages routiers permettent à des organismes sans but lucratif de recueillir des fonds pour financer leurs projets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de barrages routiers aux dates et secteurs par les organismes suivants :

DATES	SECTEURS	ORGANISMES
3 avril	Aylmer	Club Rotary Aylmer
	Hull	Club Kiwanis de Hull
	Gatineau	
	Masson-Angers	
	Buckingham	
8 mai	Aylmer	Les Clubs Optimiste de l'Outaouais
	Hull	Les Clubs Optimiste de l'Outaouais
	Gatineau	Les Clubs Optimiste de l'Outaouais
	Masson-Angers	Les Clubs Optimiste de l'Outaouais
	Buckingham	Les Clubs Optimiste de l'Outaouais
5 juin	Aylmer	Club Civitan
	Hull	Les Braves du Coin
	Gatineau	Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais
	Masson-Angers	
	Buckingham	

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est autorisé à prêter le matériel de sécurité requis et à signer le protocole d'entente avec les organisateurs des barrages routiers autorisés.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que les organismes :

- Respecte les directives de sécurité émises par le Service de police;
- Dégage la Ville de Gatineau de toutes responsabilités pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue du barrage routier et s'engage à détenir une police d'assurance responsabilités d'un montant minimum de 2 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle;
- Respecte tous les autres aspects opérationnels prévus au projet de « Politique municipale des barrages routiers – levée de fonds »;
- Dans un cas de mauvaise température, les responsables du Service de police pourront annuler l'événement et le reporter au lendemain, si la température le permet.

Adoptée

CE-2004-471* RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2004 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS AU PROJET D'AMÉLIORATIONS DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 195-2004 autorisant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour payer les honoraires professionnels relatifs au projet d'améliorations de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-472* RÈGLEMENT NUMÉRO 57-1-2004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 57-2002 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 86 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, DE DRAINAGE, D'ÉCLAIRAGE, DE TROTTOIR, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE REVÊTEMENT ASPHALTIQUE SUR LA RUE RELIANT LE CHEMIN VANIER ET LE SITE DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 57-1-2004 modifiant le règlement numéro 57-2002 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 86 000 \$ pour effectuer des travaux de fondation de rue, de drainage, d'éclairage, de trottoir, d'égout pluvial et de revêtement asphaltique sur la rue reliant le chemin Vanier et le site de la future école primaire de la Commission scolaire Western Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-473* RÈGLEMENT NUMÉRO 62-1-2004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2002 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 98 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR UNE PARTIE DES RUES DE LA CIME, DE LA GALÈNE ET DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 62-1-2004 modifiant le règlement numéro 62-2002 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 98 000 \$ pour effectuer des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur une partie des rues de la Cime, de la Galène et du boulevard de la Cité-des-Jeunes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-474*

PAIEMENT À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - TRAVAUX DE RÉFECTION RELIÉS AU CYCLE DE VIE PARC MONTCALM/TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE - 55 643,34 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CM-2000-517 adoptée le 20 décembre 2000, convenait d'une entente entre l'ex-Ville de Hull et la CCN pour la cession d'immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 5.2.4 de ladite entente, l'ex-Ville de Hull s'engageait à effectuer à ses frais, l'entretien et la réfection (incluant les coûts reliés au cycle de vie) des terrains et/ou infrastructures du parc Montcalm/Taché pendant une période de vingt ans débutant le 1^{er} avril 2001 et se terminant le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la tenue des « Jeux de la Francophonie » et la construction par la Ville de la « Place de la Francophonie », adjacente au Théâtre de l'Île et au parc Montcalm/Taché en 2001, la CCN, afin d'améliorer les infrastructures du secteur pour la tenue d'événements associés aux Jeux de la Francophonie, a elle-même procédé aux travaux de réfection du parc Montcalm/Taché au coût de 55 643,34 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer le paiement à la CCN d'un montant de 55 643,34 \$ incluant les taxes, le tout représentant le coût de remboursement pour les travaux de réfection liés au cycle de vie, réalisés par la CCN, tels qu'ils étaient prévus à l'article 5.2.4 du protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	48 375,00 \$	Travaux de réfection – parc Montcalm/Taché
04-13493	3 386,25 \$	TPS à recevoir ristourne
04-13593	<u>3 882,09 \$</u>	TVQ à recevoir ristourne
TOTAL	55 643,34 \$	

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non-affecté de l'ex-Ville de Hull un montant de 48 375 \$ permettant de financer le coût de remboursement à la CCN pour les travaux de réfection du parc Montcalm/Taché, faisant l'objet de la présente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-475*

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉVISION DE L'ANNEXE A

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-160, a approuvé la politique d'attribution des contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'après plus d'une année de mise en application de la politique d'attribution des contrats de services professionnels, une révision complète de l'annexe A soit les membres potentiels pour les comités de sélection s'avère nécessaire suite au départ, à l'engagement d'employés et à l'ajout de nouveaux membres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'annexe A révisée de la politique d'attribution des contrats de services professionnels.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-476

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-426 - SOUMISSION 2004 SP 057 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - PROGICIEL DE REQUÊTES ET DE PLAINTES 3-1-1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2004-426 adoptée le 17 mars 2004 en ajoutant le nom de monsieur Jean Barbosa de la corporation Gatineau-enligne.ca à titre de membre d'un organisme externe siégeant sur le Comité de sélection des soumissions.

Adoptée

CE-2004-477*

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-1791 - AJOUT AUNOM DE L'ACQUÉREUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1791 en date du 9 décembre 2003, acceptait de vendre à Marois électrique (1980) ltée, le lot numéro 2 781 213;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur inscrit sur l'acte de vente préparé par M^e Paul D. Gagné, notaire, est identifié comme étant M.C.M. SENC, soit un ayant droit de Marois électrique (1980) ltée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro CE-2003-1791 afin de permettre aux ayant droits de Marois électrique (1980) ltée, en l'occurrence M.C.M. SENC de se porter acquéreur dudit lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-1791 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-1364 adoptée le 9 décembre 2003, en ajoutant après le nom de l'acquéreur, soit Marois électrique (1980) ltée, les mots suivants :

«et/ou ses ayant droits».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-478

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'EX-COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS - AUGMENTATION ANNUELLE POUR LA VILLE DE 42 866 \$, SOIT 9,95 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la tarification de l'assurance collective des employés de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais applicable à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE l'actuaire-conseil de la firme Optimum actuaires & conseillers inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Financière Sun Life pour le 1^{er} avril 2004 et nous recommande d'accepter la nouvelle tarification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les nouveaux taux de la Financière Sun Life et ce, selon l'entente intervenue avec la firme Optimum actuaires & conseillers inc., tel qu'il est indiqué dans leur lettre du 15 mars 2004 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-479

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BARIL À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de contremaître pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jean-Claude Baril à titre de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de 13 semaines à compter du 2 février 2004 jusqu'au 30 avril 2004.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41310-135	14 900 \$	Réseau d'aqueduc temp./non-syndiqués

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
41310-134	14 900 \$		Réseau d'aqueduc // temp./bleus
41310-135		14 900 \$	Réseau d'aqueduc // temp./non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-480* RETRAITE DE MONSIEUR SERGE FILIOU, CONSTABLE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Filiou, constable au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Serge Filiou aura complété 30 années de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Serge Filiou à compter du 1^{er} avril 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Serge Filiou leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-481 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS TRAITEMENT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a procédé à une enquête disciplinaire conformément au règlement municipal numéro 48-2002, laquelle mettait en cause l'employé numéro 100 745 et que les conclusions de ladite enquête reconnaissent la responsabilité de l'employé susmentionné face à certains manquements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose à l'employé numéro 100 745, une suspension sans traitement de deux cent vingt-cinq heures de travail (équivalent à vingt-cinq jours de neuf heures de travail).

Les dates d'imposition de la suspension seront déterminées par la direction du Service de police en tenant compte de leurs besoins et réalités.

Adoptée

CE-2004-482 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS TRAITEMENT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a procédé à une enquête disciplinaire conformément au règlement municipal numéro 48-2002, laquelle mettait en cause l'employé numéro 103 393 et que les conclusions de ladite enquête reconnaissent la responsabilité de l'employé susmentionné face à certains manquements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose à l'employé numéro 103 393, une suspension sans traitement de deux cent vingt-cinq heures de travail (équivalent à vingt-cinq jours de neuf heures de travail).

Les dates d'imposition de la suspension seront déterminées par la direction du Service de police en tenant compte de leurs besoins et réalités.

Adoptée

CE-2004-483

SUBVENTION DE 300 \$ - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, à l'attention de monsieur François Grenier, directeur général, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour la participation d'athlètes gatinois lors de la compétition de natation des Windsor Classic Indoor Games 2004 qui aura lieu du 25 au 28 mars 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11411-972	75 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11412-972	25 \$	Joseph de Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-484

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB CIVITAN D'AYLMER - 27 MARS 2004 - 60 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise les conseillers Richard Jennings, R. Alain Labonté et André Levac à participer à une activité organisée par le Club Civitan d'Aylmer le 27 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de madame Lynda Beaudry, coprésidente, C.P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	20 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	20 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	20 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-485 **SOUMISSION - 2004 SP 031 - BÉLISLE AUTOMOBILE INC. (ANNEXE A - 283 571,14 \$ - ACHAT DE 10 VOITURES INTERMÉDIAIRES À USAGE POLICIER (IMPALA DE CHEVROLET) ET MONT-BLEU FORD INC. (ANNEXE B - 478 946,85 \$ - ACHAT DE 15 VOITURES DE PATROUILLE "AMERICAN STANDARD" À USAGE POLICIER (CROWN VICTORIA DE FORD) - SERVICE DE POLICE - TOTAL DE 762 517,99 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules à usage policier, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 27 février 2004, à savoir :

ANNEXE A - VOITURES INTERMÉDIAIRES - IMPALA DE CHEVROLET

Bélisle Automobile Inc., 444, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1K 0V3 pour la fourniture de 10 voitures intermédiaires à usage policier de marque Chevrolet, modèle Impala, incluant les options 1 et 2, au montant total de 283 571,14 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ANNEXE B - VOITURES DE PATROUILLE - CROWN VICTORIA DE FORD

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de 15 voitures de patrouille à usage policier de marque Ford, modèle Crown Victoria, au montant total de 478 946,85 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40009-002-45708	61 638,97 \$	Police niveau III et ratio mini9stériel 2 Crown
11-40009-001-45709	82 113,14 \$	Police niveau III et ratio mini9stériel 4 Impala
11-40008-007-45710	27 371,05 \$	Programme d'acquisition véhicules - police 1 auto-csp
11-40008-003-45711	136 855,20 \$	Programme d'acquisition véhicules - police 6 auto-bec
11-40008-002-45712	400 653,31 \$	Programme d'acquisition véhicules - police 14 autos-patrouilles
11-40008-001-45713	27 371,05 \$	Programme d'acquisition véhicules - police 1 auto-circulation
04-13493	26 515,27 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-486 **DÉPÔT D'UN GRIEF PATRONAL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE GATINEAU AFIN DE RÉCLAMER DES DOMMAGES SUITE À L'EXERCICE DE MOYENS DE PRESSION PAR LES POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE des moyens de pression ont été exercés par les membres de l'Association des pompiers et pompières de Gatineau en date du 16 février 2004 ou portés à la connaissance de la direction du Service de sécurité incendie à cette même date;

CONSIDÉRANT QUE des gestes illégaux ont été posés, entraînant des dommages à la Ville de Gatineau et à son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers et pompières de Gatineau est responsable de ces dommages;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville de Gatineau a décidé d'exercer des recours afin d'obtenir réparation du préjudice subi;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal d'arbitrage est le forum compétent en matière de relations de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et autorise le dépôt d'un grief patronal en date du 17 mars 2004 dûment signé par le directeur général intérimaire pour et au nom du directeur général, le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Module de la protection des personnes et des biens ainsi que le directeur intérimaire du Service de sécurité incendie, auprès de l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin d'obtenir réparation des dommages subis par la Ville et son Service de sécurité incendie le ou vers le 16 février 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif